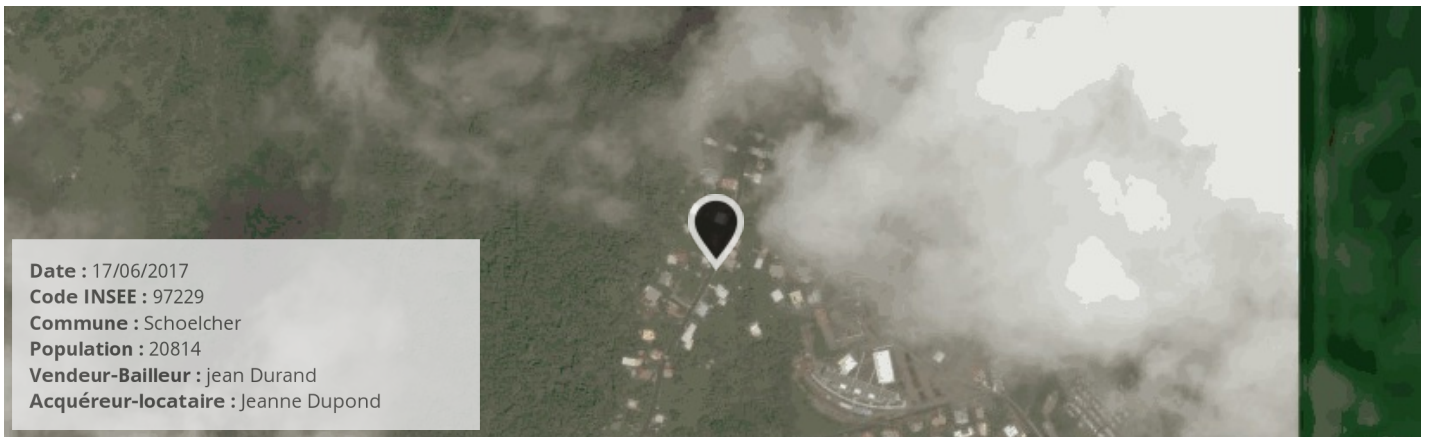


## ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERES ET TECHNOLOGIQUES CHEMIN PETIT BOIS 97233 SCHOELCHER



### SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU

0 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 5

#### RISQUES NATURELS <sup>(1)</sup>

Inondation  
Mouvement de terrain  
Séisme  
Eruption volcanique  
Cyclone/ouragan (vent)

#### RISQUES MINIERES <sup>(1)</sup>

Aucun

#### RISQUES TECHNOLOGIQUES <sup>(1)</sup>

Transport de marchandises dangereuses

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusions pour connaître les risques concernant le bien.

(2) BASOL = Base de données de pollution des SOLS, (3) BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

### PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Inondation (Inondation)	Approuvé	PPR sur la commune Schœelcher	19/11/2004
Inondation (Par une crue torrentielle ou à montée rapide de co)	Préscrit	PPR sur la commune Schœelcher	16/06/1998
Séisme (Séisme)	Préscrit	PPR sur la commune Schœelcher	28/04/1999
Mouvement de terrain (Mouvement de terrain)	Préscrit	PPR sur la commune Schœelcher	28/04/1999
Inondation (Inondation)	Préscrit	PPR sur la commune Schœelcher	17/08/2000
Mouvement de terrain (Avancée dunaire)	Préscrit	PPR sur la commune Schœelcher	17/08/2000
Phénomène lié à l'atmosphère (Cyclone/ouragan (vent))	Préscrit	PPR sur la commune Schœelcher	17/08/2000
Inondation (Inondation)	Approuvé	Schoelcher	30/12/2013
Eruption volcanique (Eruption volcanique)	Approuvé	Schoelcher	30/12/2013
Phénomène lié à l'atmosphère (Cyclone/ouragan (vent))	Approuvé	Schoelcher	30/12/2013
Phénomène lié à l'atmosphère (Phénomène lié à l'atmosphère)	Approuvé	Schoelcher	30/12/2013
Séisme (Séisme)	Approuvé	Schoelcher	30/12/2013
Mouvement de terrain (Recul du trait de côte et de falaises)	Approuvé	Schoelcher	30/12/2013
Mouvement de terrain (Glissement de terrain)	Approuvé	Schoelcher	30/12/2013
Mouvement de terrain (Eboulement, chutes de pierres et de blocs)	Approuvé	Schoelcher	30/12/2013
Mouvement de terrain (Mouvement de terrain)	Approuvé	Schoelcher	30/12/2013
Inondation (Par submersion marine)	Approuvé	Schoelcher	30/12/2013
Inondation (Par lave torrentielle (torrent et talweg))	Approuvé	Schoelcher	30/12/2013

## CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Inondation mais la cartographie indique que le bien ne se trouve pas dans une zone inondable
- Séisme
- Mouvement de terrain et la cartographie indique que le bien se trouve dans une zone de mouvement de terrain
- Phénomène lié à l'atmosphère
- Eruption volcanique

## Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
n/a		

### Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Phénomènes tropicaux	03/10/1990	04/10/1990	12/10/1990	16/10/1990
Inondations, coulées de boue, glissements et CMLAV	14/08/1993	15/08/1993	07/10/1993	24/10/1993
Dépression tropicale Iris	26/08/1995	27/08/1995	19/09/1995	23/09/1995
Inondations et CMLAV	04/09/1995	05/09/1995	06/11/1995	10/12/1995
Ouragan Marylin	14/09/1995	15/09/1995	06/11/1995	10/12/1995
Inondations et CMLAV	17/11/1999	19/11/1999	29/11/1999	04/12/1999
	16/08/2007	17/08/2007	14/11/2007	16/11/2007
Séisme	29/11/2007	29/11/2007	20/02/2008	22/02/2008
Inondations et CMLAV	15/10/2008	17/10/2008	25/06/2009	01/07/2009
Inondations et coulées de boue	04/10/2010	04/10/2010	10/01/2011	13/01/2011

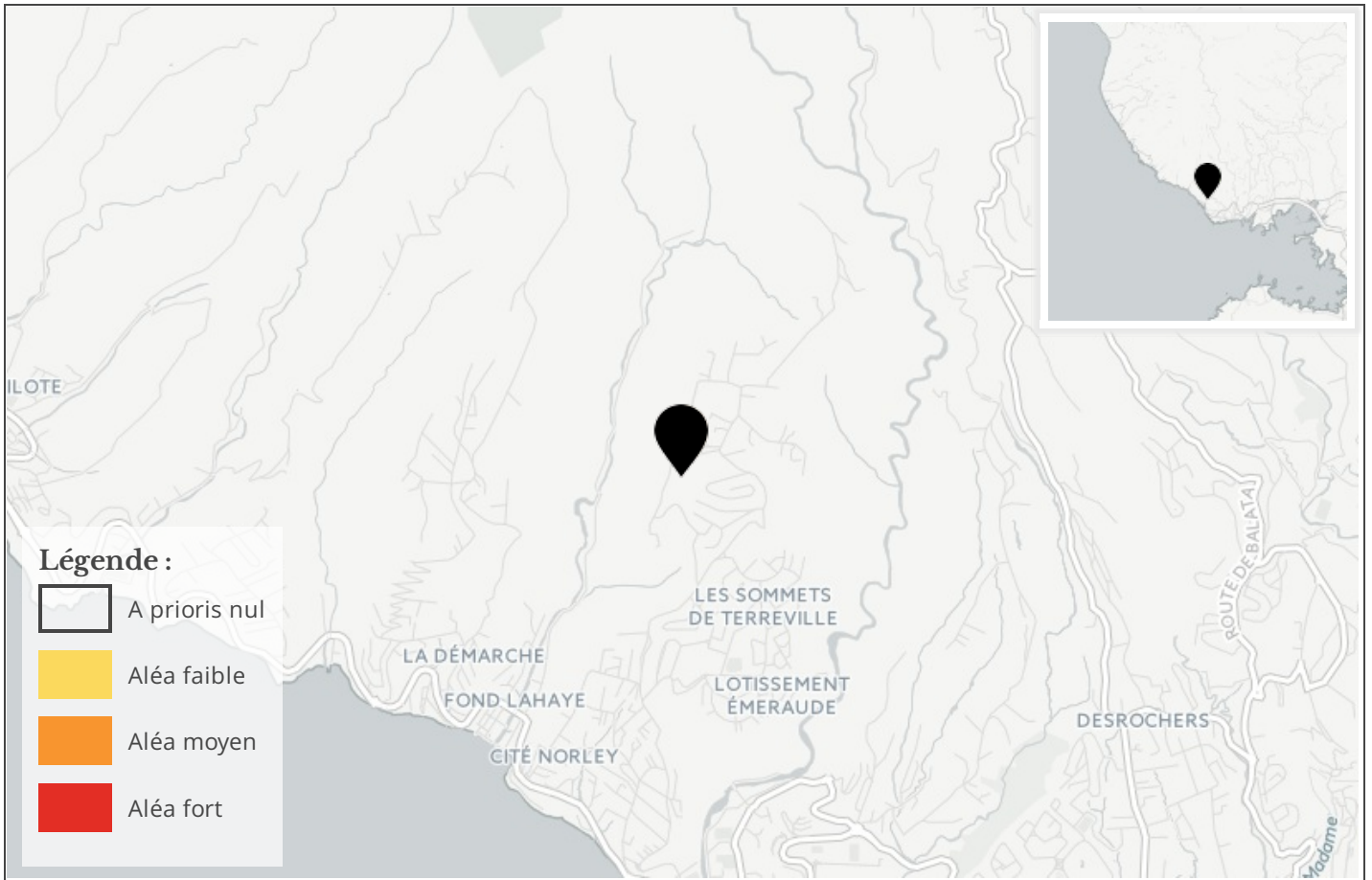
## Cartographie des inondations



## Cartographie des mouvements de terrains



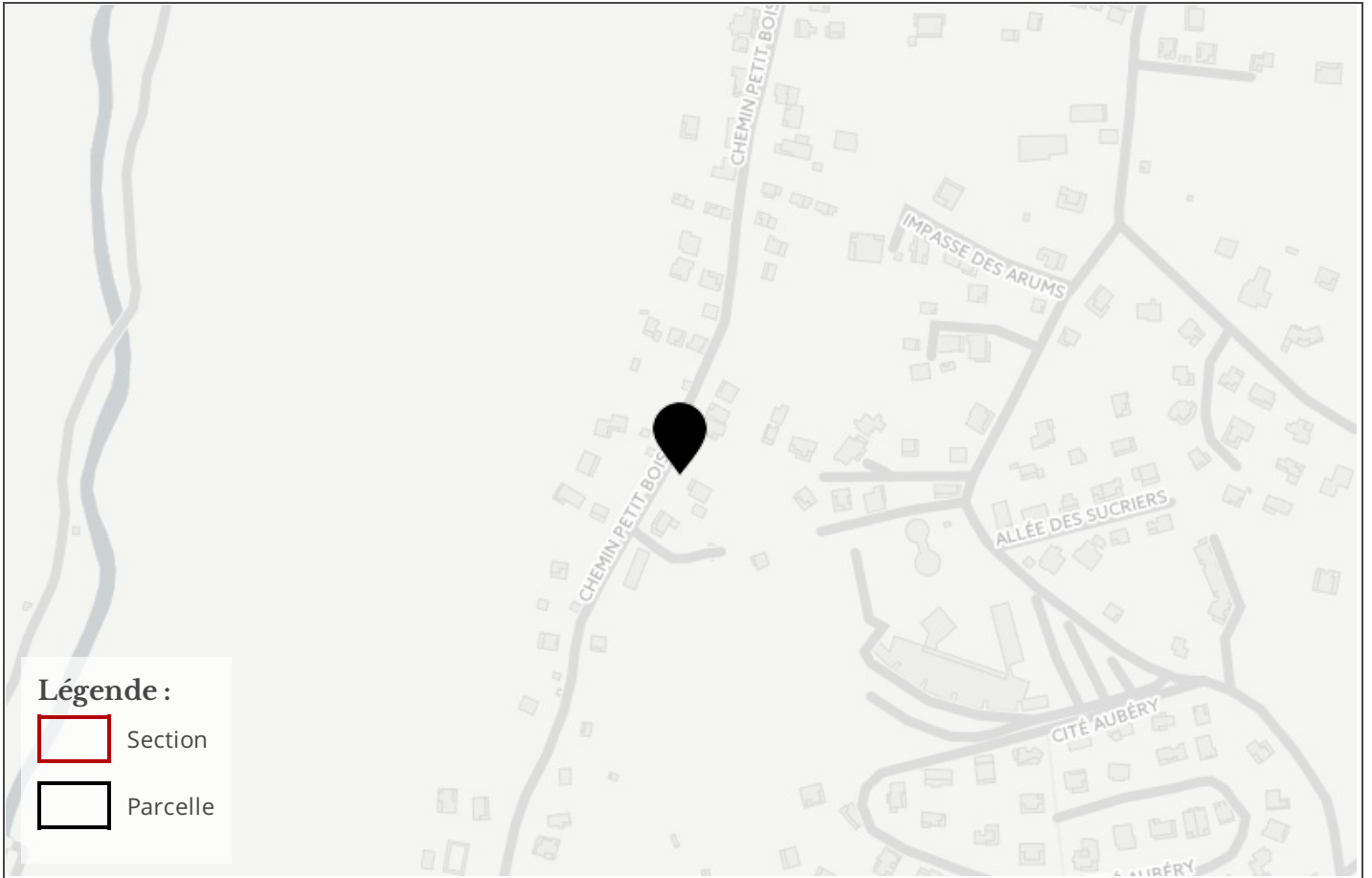
## Cartographie des argiles



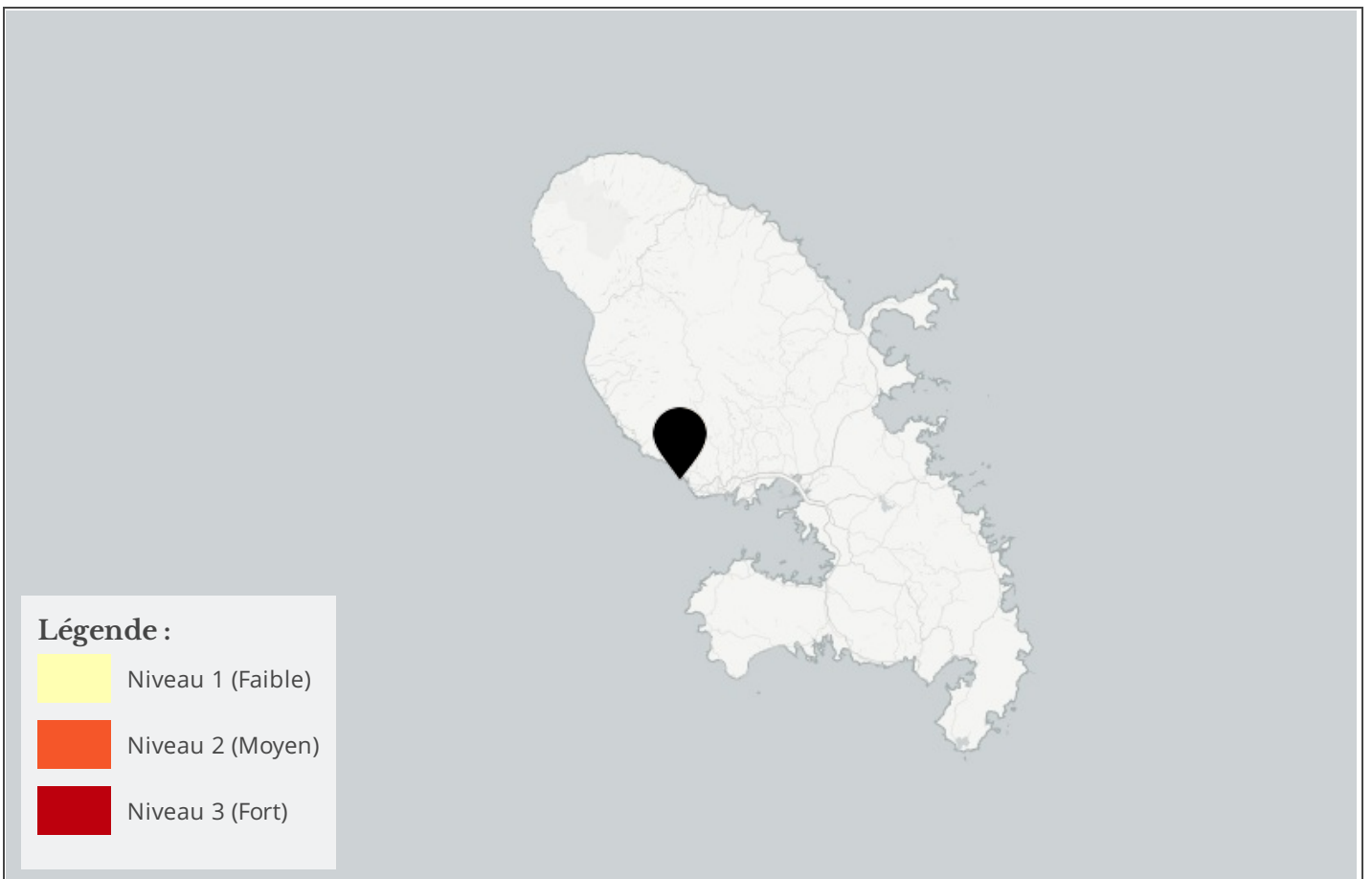
## Cartographie des carrières / gypse



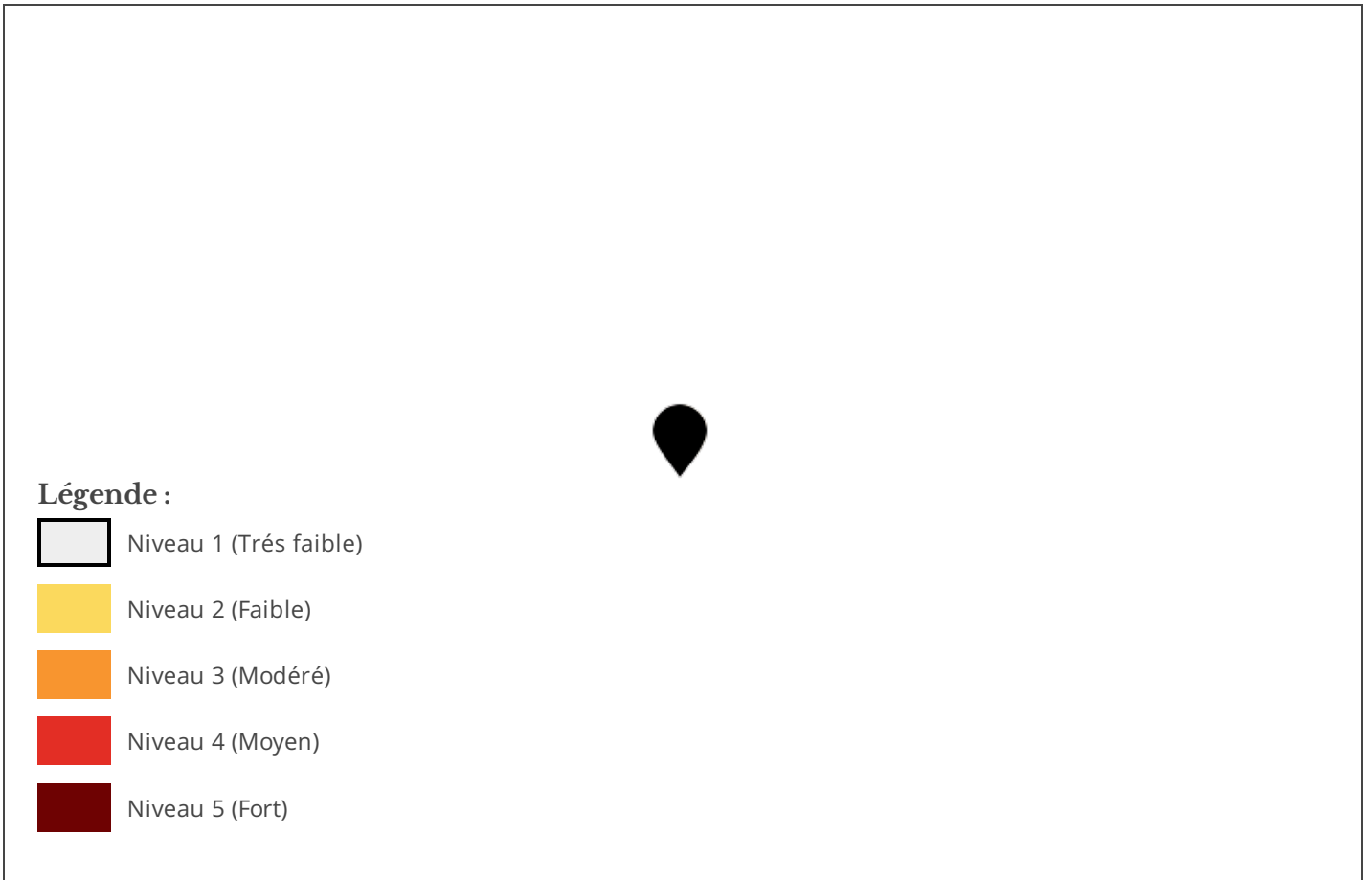
## Referentiel cadastral parcelle



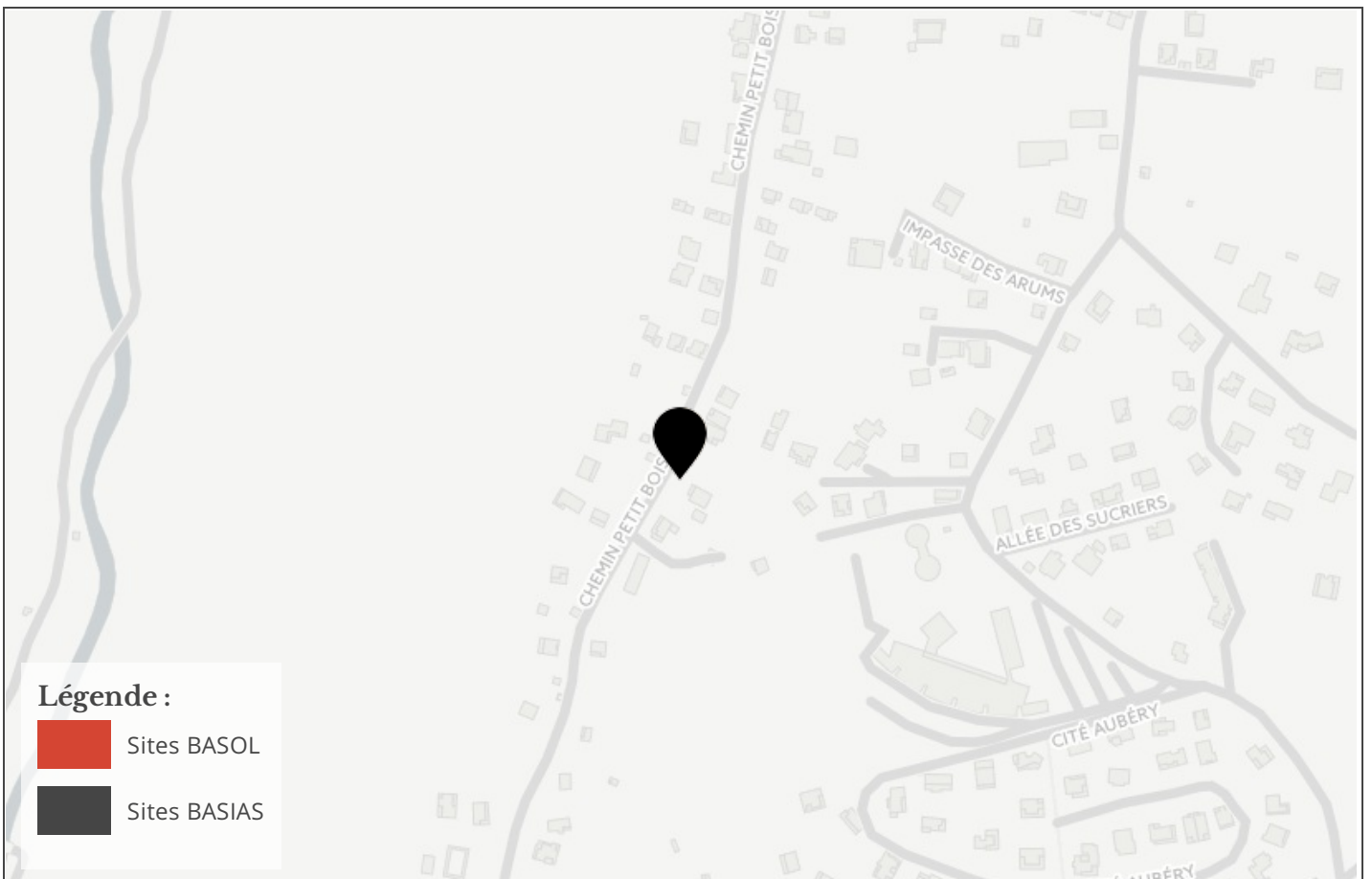
## Information RADON



## Cartographie des zones sismiques



## Cartographie de pollution des sols







# Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

**1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral**

N° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ Mis à jour le \_\_\_\_\_

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

**2. Adresse** code postal ou Insee **commune**  
 Chemin Petit Bois 97233 SCHOELCHER

**3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **prescrit** Oui  Non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **appliqué par anticipation** Oui  Non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **approuvé** Oui  Non

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

<b>inondation</b> <input type="checkbox"/>	<b>crue torrentielle</b> <input type="checkbox"/>	<b>mouvements de terrain</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>avalanches</b> <input type="checkbox"/>
<b>sécheresse</b> <input type="checkbox"/>	<b>cyclone</b> <input type="checkbox"/>	<b>remontée de nappe</b> <input type="checkbox"/>	<b>feux de forêt</b> <input type="checkbox"/>
<b>séisme</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>volcan</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>autres</b> _____	

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels Oui  Non   
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés Oui  Non

**4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]**

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **prescrit** Oui  Non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **appliqué par anticipation** Oui  Non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **approuvé** Oui  Non

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

**mouvements de terrain**  **autres** \_\_\_\_\_

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers Oui  Non   
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés Oui  Non

**5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Oui  Non   
 si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

**effet toxique**  **effet thermique**  **effet de surpression**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui  Non

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques Oui  Non   
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui  Non

**6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité **zone 5**  **zone 4**  **zone 3**  **zone 2**  **zone 1**   
 forte moyenne modérée faible très faible

**7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique**

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Oui  Non

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

<b>8. Vendeur - Bailleur</b>	jean	Durand
<b>9. Acquéreur - Locataire</b>	Jeanne	Dupond
<b>10. Lieu / Date</b>	SCHOELCHER	17/06/2017

**Attention !** S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

**Article 125-5 (V) du Code de l'environnement:** En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Télécharger l'IAL

<http://www.pprn972.com/>

Préfecture :  
en application du IV de l'article

**Déclaration de sinistres indemnisés**  
**L 125-5 du Code l'environnement**

Adresse de l'immeuble

Commune

SCHOELCHER

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

**Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe**

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

<b>Phénomènes tropicaux</b>	Arrêté en date du 12/10/1990	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations, coulées de boue, glissements et CMLAV</b>	Arrêté en date du 07/10/1993	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Dépression tropicale Iris</b>	Arrêté en date du 19/09/1995	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations et CMLAV</b>	Arrêté en date du 06/11/1995	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Ouragan Marylin</b>	Arrêté en date du 06/11/1995	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations et CMLAV</b>	Arrêté en date du 29/11/1999	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	Arrêté en date du 14/11/2007	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Séisme</b>	Arrêté en date du 20/02/2008	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations et CMLAV</b>	Arrêté en date du 25/06/2009	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations et coulées de boue</b>	Arrêté en date du 10/01/2011	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

**Pour en savoir plus**, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)